

Ce guide s'adresse aux **ORGANISATEURS**, aux **DIRECTEURS** et aux **ANIMATEURS** des accueils collectifs de mineurs (**ACM**) ainsi qu'aux structures prestataires ou partenaires animant des **ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE**.

Il se destine à aider les **ACM** à construire étape par étape une **RELATION DE CONFIANCE** avec leur prestataire afin de réaliser des **ACTIONS DE QUALITÉ** pour les enfants et les jeunes.

Les activités physiques de pleine nature constituent un véritable **SUPPORT** et doivent se penser comme **VECTEUR D'ÉDUCATION**.

Ce guide tient lieu de restitution de l'atelier organisé dans le département de l'Orne en avril 2013

« Tous dehors les ACM ! ».

Cet atelier s'inscrit dans l'opération du ministère en charge de la jeunesse et des sports « **LES SPORTS DE NATURE, tous dehors !** » ainsi décliné dans les départements de la région Basse-Normandie.

Sont remerciés tous les participants de l'atelier et la **DRJSCS** de Basse-Normandie pour la co-organisation.

Réalisation DDCSPP de l'Orne - Janvier 2014



Conseils pratiques

à l'organisation d'activités de pleine nature en accueil collectif de mineurs



Restitution de l'atelier « **TOUS DEHORS les ACM !** »
organisé dans le département de l'Orne en avril 2013

Edito

Les activités physiques de pleine nature rencontrent un succès grandissant. Pensées de manière maîtrisées, elles participent pleinement à l'aménagement et au développement durable des territoires. Elles sont plébiscitées par les français car elles correspondent à un désir de pratique qui ne se dément pas.

Par surcroît, elles s'avèrent d'un intérêt particulier pour les jeunes. Elles sont en effet porteuses de valeurs éducatives fortes : découverte de son environnement, de la vie de groupe, accomplissement de soi, etc. et doivent pouvoir être promues dans les accueils collectifs de mineurs (ACM).

Or, plusieurs acteurs interviennent dans le projet d'activité avec parfois des volontés, des objectifs et des méthodes différents. S'entendre, se comprendre constituent une clé pour construire une activité pertinente, de qualité et en sécurité.

Ce guide donne donc des conseils pratiques pour créer, ou développer, une relation constructive entre l'ACM et son partenaire pour ne pas oublier ceux qui sont au cœur du projet : les enfants et les jeunes.

Jean-Christophe MORAUD,
préfet de l'Orne



Sites internet

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des population de l'Orne (DDCSPP)

<http://www.orne.gouv.fr>

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Basse-Normandie (DRJSCS)

<http://www.basse-normandie.drjscs.gouv.fr>

Ministère de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative

<http://www.jeunes.gouv.fr>

Pôle ressources national « Sports de nature »

<http://www.sportsdenature.gouv.fr>

Réglementation

CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Mineurs accueillis hors du domicile parental :
 - partie législative : articles L227-1 à L227-12
 - partie réglementaire : articles R227-1 à R227-30

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Etablissement d'accueil des enfants de moins de six ans :
 - partie législative : articles L2324-1 à L2324-4 et L2326-4
 - partie réglementaire : articles R2324-10 à R2324-13, R2324-14 et R2324-15

ARRETES

Arrêté du 10 décembre 2002 (projet éducatif)
Arrêté du 20 février 2003 (suivi sanitaire)
Arrêté du 1er août 2006 (séjours spécifiques)
Arrêté du 25 septembre 2006 (déclaration des locaux hébergeant les mineurs)
Arrêté du 09 février 2007 (diplômes animation-direction)
Arrêté du 13 février 2007 (seuils définis R227-14-17-18 CASF)
Arrêté du 20 mars 2007 (encadrement par la Fonction publique territoriale)
Arrêté du 21 mai 2007 (encadrement des activités de scoutisme)

Arrêté du 25 avril 2012 (encadrement, organisation de certaines activités physiques)

CODE DU SPORT

Article L. 322-1 (obligation de moralité)
Articles L. 322-3, R. 322-1, R. 322-2, A. 322-1 s. (obligation de déclaration de l'activité)
Articles L. 321-1, L. 321-7, D. 321-1 à D. 321-5 (obligation d'assurance)
Article R. 322-6 (obligation de déclaration d'accident grave)
Articles L. 322-2, R. 322-2, R. 322-7 (obligation de sécurité et de moyens et garanties d'hygiène et de sécurité)
 établissements de natation et d'activités nautiques, articles A. 324-4 s.
 établissements organisant la pratique de certaines activités nautiques, articles A. 322-42
 établissements qui dispensent un enseignement de la voile, articles A. 322-64 s.
 établissements organisant la pratique de la plongée subaquatique, articles A. 322-71 s.
 établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés, articles A. 322-116 s.
Article R. 322-4 (obligation de disposer des moyens de premiers secours et d'alerte)
Articles L. 212-1, L. 212-2 et R. 212-7, A. 212-1-1 (obligation de qualification des éducateurs enseignant et encadrant contre rémunération)
Articles L. 212-11, R. 212-85, R. 212-87 (obligation de déclaration des éducateurs enseignant et encadrant contre rémunération)

Sommaire

Des activités physiques de pleine nature en accueil collectif de mineurs (ACM)

Pourquoi ? p4
Avec qui ? p6

Organiser des activités physiques de pleine nature

Quelles idées reçues ? p8
Que prendre en compte pour la préparation ? p9
Que prendre en compte lors de l'activité ? p10
Que prendre en compte pour le bilan ? p11

Préparer des activités physiques de pleine nature

Quelles clés ? p14
Quels outils ? p16

Durant l'activité physique de pleine nature

Quelles clés ? p18

Faire le bilan de l'activité physique de pleine nature

Quelles clés ? p20

Réglementation p22

Sites internet p23

Des activités physiques de pleine nature en ACM Pourquoi ?

persévérance

épanouissement

dynamique de groupe

adaptabilité

PROGRESSION

VIGILANCE

solidarité

effort

équilibre

observation

PARTAGE

nature

réussite d'un projet

choix collectif

intégration de règles

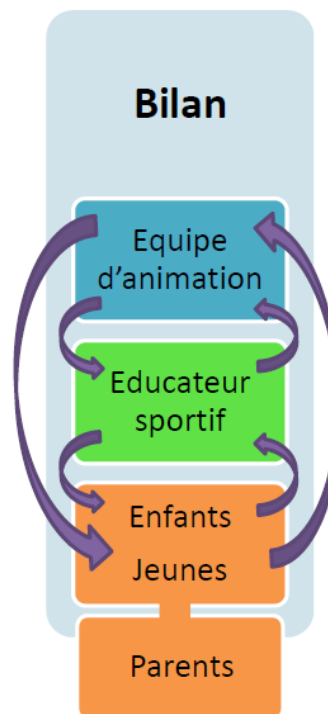
ENGAGEMENT

maîtrise

Faire le bilan de l'activité physique de pleine nature Quelles clés ?

PRENDRE LE TEMPS DE FAIRE LE BILAN

avec l'éducateur sportif ayant encadré l'activité
et le prestataire



Sur le déroulé de l'activité

Sur l'organisation générale

Sur la manière dont s'est déroulé
le partenariat

Sur les suites qui peuvent être
données

Et peut-être pour préparer une prochaine fois...

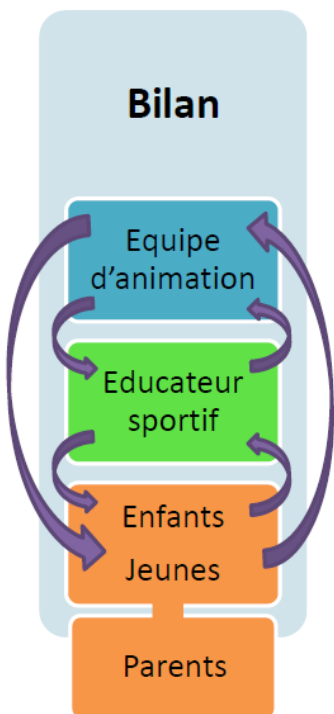
Faire le bilan de l'activité physique de pleine nature Quelles clés ?

PRENDRE LE TEMPS DE FAIRE LE BILAN

avec les enfants, les jeunes
et l'éducateur sportif

Parler de l'activité, des sensations, des découvertes, des conditions (et surtout lorsque les conditions ont été difficiles), etc.

L'éducateur va pouvoir donner un éclairage.



Aujourd'hui les conditions étaient difficiles mais vous vous en êtes très bien sortis!

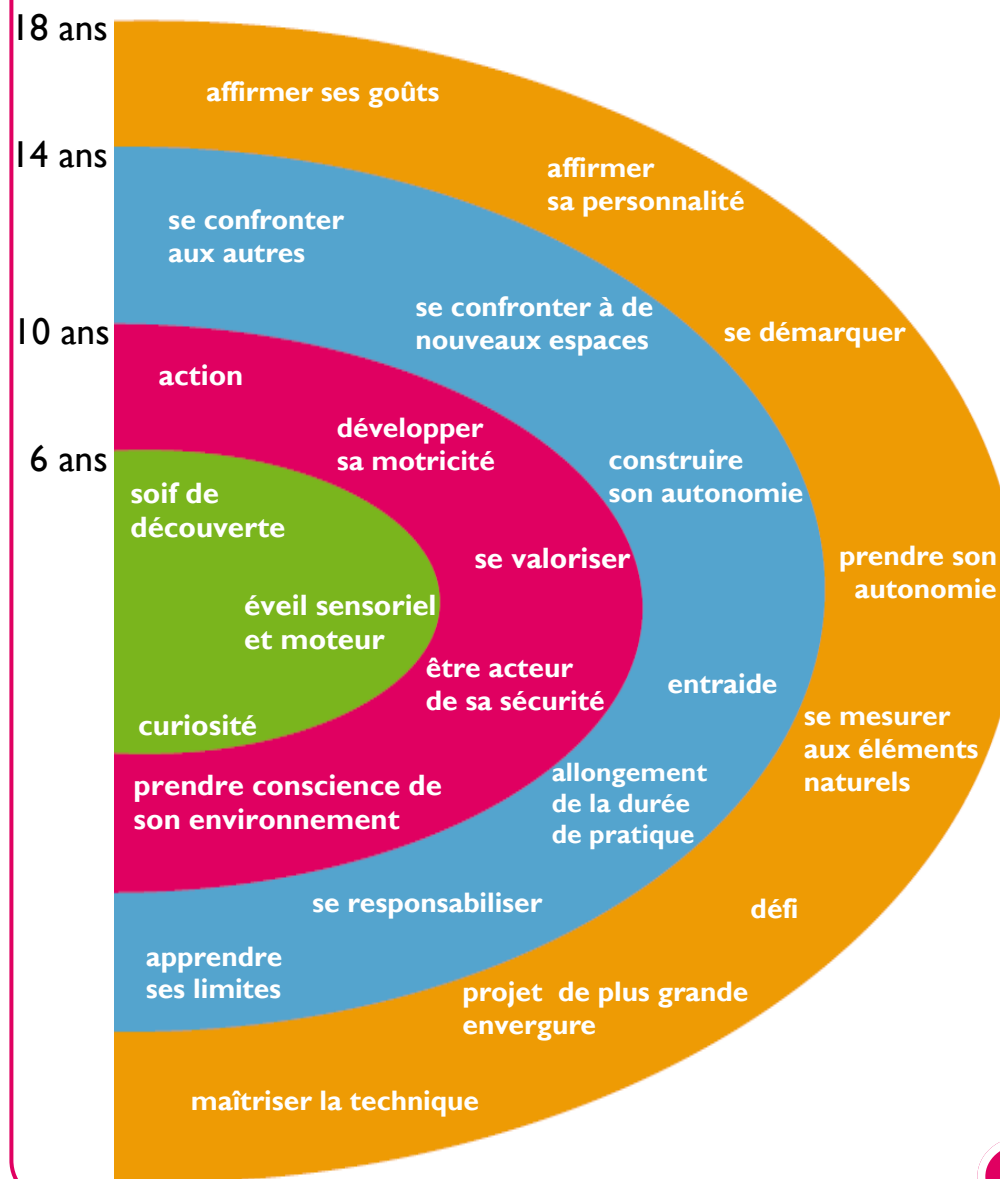
Pour des débutants vous vous êtes débrouillés comme des p'tits chefs! !

Faire « le bilan émotionnel »

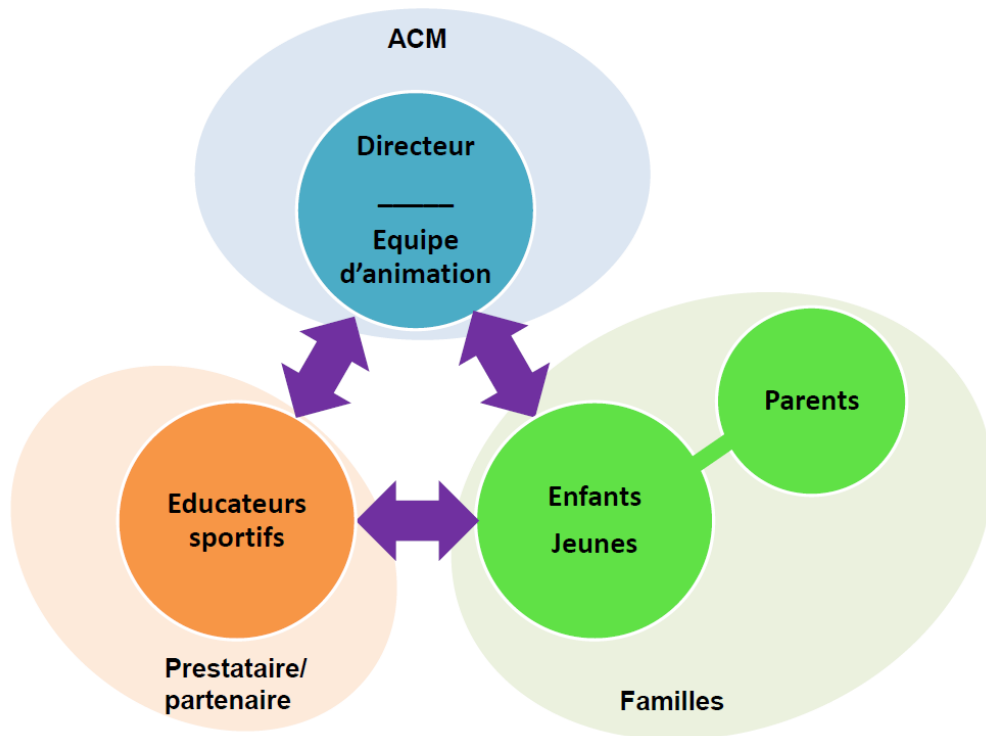
Avec les enfants, les jeunes [et l'animateur de l'ACM] qui ont vécu quelque chose de fort individuellement et collectivement. Il s'agit de l'extérioriser et de le partager.

Avec les parents, sur le déroulé de l'activité, les découvertes de l'enfant, etc.

Des activités physiques de pleine nature en ACM Pourquoi ?



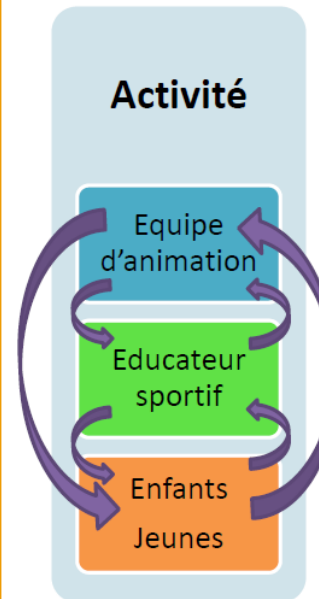
Des activités physiques de pleine nature en ACM Avec qui ?



L'activité se construit entre l'équipe d'animation qui encadre les enfants, les jeunes au sein de l'accueil ou du séjour, les éducateurs sportifs qui encadrent l'activité et les enfants ou jeunes eux-mêmes... sans oublier les parents.

Durant l'activité physique de pleine nature Quelles clés ?

PRENDRE LE TEMPS D'EN PROFITER



Considérer l'activité sportive comme un support éducatif : découverte de l'environnement, découverte d'un environnement, découverte de sensations, etc.

Passer des messages en prenant des temps de pause lorsque l'activité le permet, notamment la randonnée, la marche à pied, le canoë-kayak, le vélo

Ce qui présuppose de s'en être donné les moyens dans le devis, le contrat (temps d'activité suffisant, échanges sur les intentions pédagogiques des éducateurs sportifs, etc.)

Durant l'activité physique de pleine nature Quelles clés ?

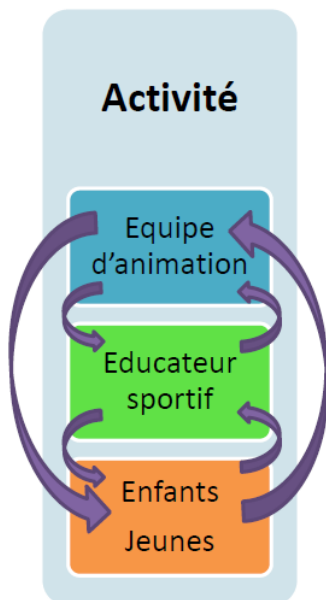
L'encadrant sportif est aussi et d'abord un **éducateur**. Il doit être considéré comme **compétent**.

Le prestataire et l'éducateur sportif sont les **responsables** de l'activité et de ses conditions de sécurité. Ils peuvent, et *doivent*, adapter voire annuler l'activité si les conditions l'exigent.

L'ACCUEIL DU GROUPE

Rencontrer l'éducateur sportif en charge de l'activité

Echanger avec lui sur le groupe, sur le déroulé de l'activité



LA PLACE DE L'ANIMATEUR DE L'ACM

Ni absent, ni intrusif

Reste présent au côté des enfants, des jeunes, il encourage, motive

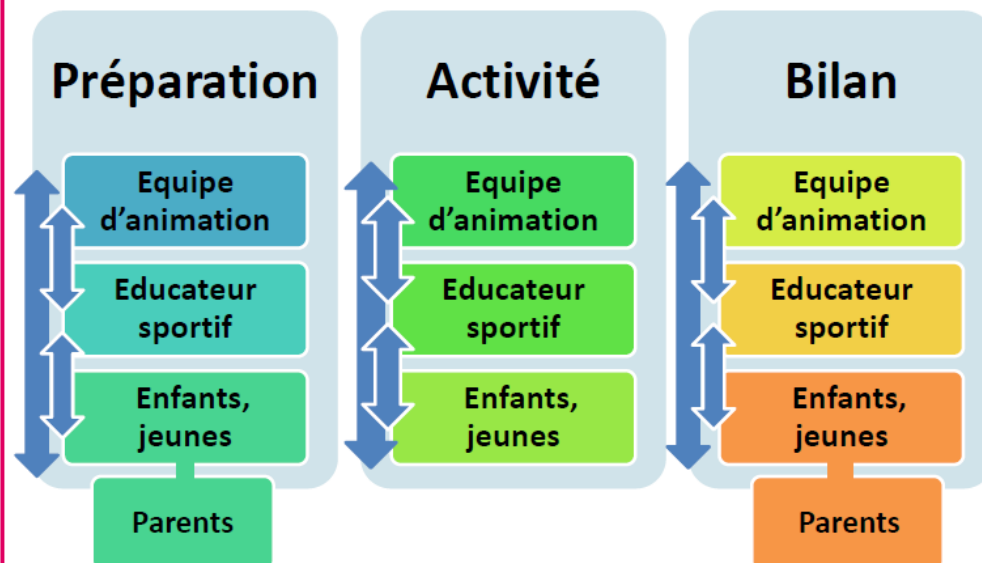
Accepte que l'éducateur sportif soit le responsable de l'activité

Respecte les consignes de l'éducateur sportif

Se pose en aide à l'éducateur sportif

Doit être capable de participer à l'activité

Des activités physiques de pleine nature en ACM Avec qui ?



Chacun d'entre eux est impliqué et est acteur de la préparation de l'activité jusqu'au bilan en passant par l'activité elle-même.

L'organisateur et le directeur de l'ACM ont une obligation de sécurité des enfants et des jeunes dont ils ont la charge durant toute la durée de l'accueil ou du séjour, y compris lors des activités animées par un prestataire ou partenaire.

Le prestataire animant l'activité a également une obligation générale de sécurité.

Organiser des activités physiques de pleine nature Quelles idées reçues ?

AVANT

Je ne connais aucun opérateur de sport de nature.

Les éducateurs sportifs, ils ne comprennent rien à ce que je veux mettre en place !!

T'es sûr qu'il va faire beau ??

De toute façon les parents ne mettent jamais ce qu'il faut dans le sac à dos de leurs enfants.

PENDANT

Les animateurs n'ont rien à faire : les éducateurs sportifs font

Non mais franchement ! On avait dit un groupe de 10 et vous m'en amenez 14 !!

APRES

On n'a jamais le temps de faire le bilan avec l'éducateur sportif à la fin.

Préparer des activités physiques de pleine nature Quels outils ?

CO-CONSTRUIRE LE PROJET

CONCLURE LE CONTRAT

Le recours à un devis pour une prestation de service pour organiser une activité dans un ACM n'est pas obligatoire.

Il est toutefois très vivement conseillé.

Il permet, dans ce cadre, de prendre des garanties sur les conditions de la réalisation de la prestation et d'avoir connaissance du prix.

Le devis engage le prestataire de service. Il constitue une offre de prix pour une prestation de service.

Une fois accepté et signé par l'ACM, ou accord par courriel, il devient un contrat. Les deux parties sont engagées à l'honorer conformément à ses termes et à la réglementation en vigueur.

Le devis mentionne

- la date du devis
- le nom et l'adresse de la société prestataire
- le nom du client
- la date et la durée de la prestation, de l'activité
- le décompte détaillé de chaque prestation, en quantité et en prix unitaire
- le prix de la main d'œuvre
- la somme globale à payer hors taxe (HT) et toute taxe comprise (TTC)

Préparer des activités physiques de pleine nature
Quels outils ?

Organiser des activités physiques de pleine nature
Que prendre en compte pour la préparation ?

CO-CONSTRUIRE LE PROJET

PREPARER LE DEVIS

exemple

Opérateur de l'activité	ACM
Nom Adresse Téléphone E-mail Nom du référent, fonction N° de déclaration d'établissement d'APS Nom de l'assurance et numéro de contrat	Nom Adresse Téléphone E-mail Nom de l'organisateur et contact Nom du référent, fonction N° de déclaration d'ACM Nom de l'assurance et numéro de contrat
Répertoire des numéros d'urgence	Répertoire des numéros d'urgence
Propositions d'activités Matériel mise à disposition Prix	Objectifs et attentes pédagogiques
Rôles et missions de l'éducateur sportif	Rôles et missions de l'animateur de l'ACM
Encadrants de l'activité Nom et prénom Diplôme	Encadrants du groupe Nom et prénom Diplôme

Lieu - Date - Signatures des deux parties

La connaissance du prestataire

La connaissance de l'activité

Le coût

La distance et le transport

La réglementation des activités sportives en ACM

Le partage des attentes et des objectifs

La relation avec les parents

Les incertitudes des conditions météo

Le temps consacré à la préparation

Organiser des activités physiques de pleine nature Que prendre en compte lors de l'activité ?

Les horaires

Les conditions météo

Le nombre d'enfants ou de jeunes

L'assiduité

L'hétérogénéité des niveaux de pratique,
de la connaissance de l'activité

La technicité de l'activité

La connaissance du groupe (attitude, comportement
des enfants et des jeunes collectivement et individuel-
lement, fatigue accumulée, etc.)

La place de l'animateur dans l'activité

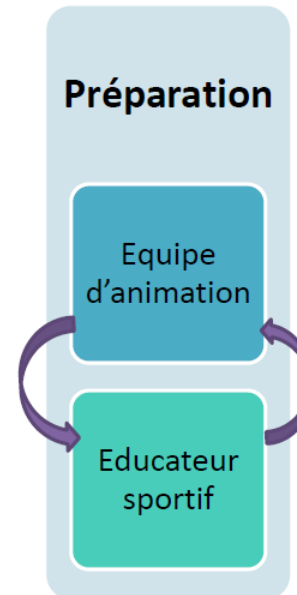
L'adaptation du matériel à l'activité

L'adaptation du matériel aux enfants, aux jeunes

Préparer des activités physiques de pleine nature Quelles clés ?

FORMALISER L'ACCORD

CONTRACTUALISER



En s'accordant sur un prix

En gardant une trace écrite des échanges

En établissant un devis ou une conven-
tion de partenariat

En détaillant le devis, c'est-à-dire en pré-
cisant qui fait quoi et quand

Et confirmer la venue quelques jours
avant

**POUR UNE ACTIVITE
LORS D'UN SEJOUR**

Prévoir un thème
dominant lors d'un séjour
multi-activité

Être vigilant sur le rythme
et l'enchaînement des acti-
vités (suractivité)

**POUR UNE ACTIVITE
TOUT AU LONG
DE L'ANNEE**

Préciser la durée du cycle

Pouvoir disposer du même
animateur ou du même
référent

Préparer des activités physiques de pleine nature Quelles clés ?

Organiser des activités physiques de pleine nature Que prendre en compte pour le bilan ?

AVEC LES ENFANTS

Inscrire l'activité dans le projet pédagogique, c'est-à-dire dans la continuité et au service du projet éducatif

Impliquer les enfants, les jeunes dans la préparation de l'activité

Organiser des activités autour du thème

AVEC LES PARENTS

Les informer de l'activité : contenu, transport, restauration, encadrement prévu, lieu, etc.

Echanger avec eux sur l'intérêt éducatif de l'activité

Les informer de la tenue à avoir, à prévoir et le cas échéant du matériel dont les enfants et jeunes doivent disposer

BILAN « A CHAUD »

La contrainte des horaires

Les conditions météo et les infrastructures permettant de faire un bilan à la sortie de l'activité

La fatigue accumulée

.... et les conditions dans lesquelles l'activité s'est déroulée (ambiance, difficultés rencontrées, etc.)

BILAN « A FROID »

Le temps écoulé depuis l'activité

La distance

Le souvenir de l'activité et des conditions

Le changement du personnel (ACM ou opérateur de l'activité)

Préparation

Equipe d'animation

Enfants Jeunes

Parents

Préparer des activités physiques de pleine nature Quelles clés ?

Préparer des activités physiques de pleine nature Quelles clés ?

ANTICIPER LE PROJET

QUELQUES REFLEXES A AVOIR

PRENDRE LE TEMPS DE CONSTRUIRE

PRENDRE CONTACT

Préparation

Préparation

Equipe
d'animation

Equipe
d'animation

Educateur
sportif

Educateur
sportif

Pour échanger sur les attentes, les objectifs éducatifs et pédagogiques, le projet éducatif et le projet pédagogique

Pour avoir une bonne compréhension mutuelle

Pour échanger sur le groupe (nombre prévu, âge, appréhension de l'activité et de son environnement, niveau de pratique, spécificités du public, etc.)

Pour ne pas se satisfaire d'un simple devis

Pour étudier la faisabilité technique

Pour réserver suffisamment en avance (forte demande sur une période, organisation de l'équipe d'éducateurs)

Rencontrer l'éducateur sportif qui va encadrer l'activité ou prendre contact

S'assurer des dispositions réglementaires régissant l'activité

Demander la carte professionnelle ou les diplômes

Prendre contact avec la DDCS/PP si besoin

Se renseigner sur la durée de l'activité, le nombre de groupes accueillis à la journée

Echanger sur la place et le rôle de l'animateur durant l'activité